

Département
DU LOIRET
—
Arrondissement
DE MONTARGIS
—
Canton
DE COURTENAY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU SIIS
d'ERVAUVILLE - BAZOCHES SUR LE BETZ
FOUCHEROLLES - ROZOY LE VIEIL

Séance du 20 juin 2017

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au CS : 12

En exercice : 12

Présents : 11

date de convocation : 07 juin 2017

date d'affichage : 26 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt juin à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical légalement convoqué le 07 juin 2017 en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jacques LASSOURY, Président.

Étaient présents : Anne-Sophie CARBONNELLE, Nathalie FLOUR, Nelly MASTRANGELO, Patricia BROCHET, Nathalie VOLPI, Maria CAPELAS CARVAHLO, Vanessa DEL MORAL, Dominique VENIANT, Patrick ORTH, Christian PETIT

Excusés et représentés : Thierry DUPUIS, Michaël BRANGER, Arnaud CHARTON

Absent :

Secrétaire de séance : Nelly MASTRANGELO

La séance est ouverte à 18h30

Le procès-verbal du 16 mars 2017 ne soulevant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

I – Changement de membre titulaire

Le Président et le Conseil sont informés que, suite à de nouvelles élections, le Conseil Municipal d'Ervauville, dans sa séance du 15 avril 2017, a modifié ses membres titulaires et suppléants au sein du SIIS.

En effet, Mme Dominique VENIANT devient membre titulaire et MM Roger MEMPONTE et Christian MELIS deviennent membres suppléants.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE à l'unanimité de cette modification

II – Élections d'un troisième vice-président

Suite au départ de M. Guy LAUNAY comme 1^{er} vice-président, le Président propose que le 2^{ème} vice-président devienne 1^{er} et que le 3^{ème} devienne 2^{ème}.

Le Président souhaite que soit réélu un troisième vice-président

Déroulement du scrutin

Fait acte de candidature :

- Maria CAPELAS CARVAHLO

Résultats du premier tour de scrutin :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....00
b. Nombre de votants (enveloppes déposées).....12

- c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L 66 du Code Electoral).....00
d. Nombre de suffrages exprimés.....12
e. Majorité absolue.....07

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DU SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
CAPELAS CARVAHLO Maria	12	Douze

Proclamation de l'élection du troisième vice-président

CAPELAS CARVAHLO Maria ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée troisième vice-présidente et a été immédiatement installée.

III – Transports : convention de délégation de compétence

Le Président rappelle au Conseil, qu'à partir du 01 septembre 2017, la Région sera compétente en matière de transport scolaire et deviendra l'Autorité organisatrice de premier rang.

Ce transfert de compétence nécessite un avenant à la convention de délégation qui le SIIS et le Département, valant transfert à la Région et modifiant les dispositions financières.

Il est précisé que cet avenant n'a aucune incidence financière pour notre Régie.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

AUTORISE à l'unanimité le Président à signer cette convention.

IV – Facturation du transport scolaire

Le Président rappelle au Conseil, que lors de la dernière réunion, il avait été demandé de réfléchir sur la facturation du transport à la prochaine rentrée de septembre 2017.

En effet, la Région, ayant repris la compétence, a décidé de ne facturer aux familles que le coût de l'inscription soit 25 € pour un enfant et 50 € pour deux enfants et plus.

Si on prend le budget de 2016, la facturation a rapporté environ 5 500 €.

Si on s'aligne sur les tarifs de la Région, cela rapporterait environ 1 700 €.

M. Orth rappelle que la facturation du transport est surtout faite pour financer le salaire de l'accompagnatrice qui est obligatoire du fait de la présence de maternelle dans le car matin et soir.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 1 voix pour 50 € pour le 1^{er} enfant et 25 € pour le 2^{ème} et 11 voix pour l'alignement avec le tarif de la Région soit 25 € pour un enfant et 50 € pour deux enfants et plus

PRECISE que cet alignement engendre un déficit qui sera financé par chaque commune

V – Piscine

Le Président informe le Conseil que la piscine de Château-Renard ouvre à la rentrée de septembre 2017. Ce service est géré par la 3CBO, intercommunalité qui regroupe les anciens cantons de Courtenay et Château-Renard hors Rozoy le Vieil.

Le Directeur a transmis les informations suivantes :

- ~ Créneau (40 mn dans l'eau) disponible uniquement le matin de 10h40 à 11h20 (± 10 mn)
- ~ 3 périodes de travail : 2x11 semaines et 1x12 semaines du 11/09/17 au 29/06/18
- ~ Coût : 187 € pour un créneau par semaine (coût du transport compris) soit 6 358 € annuel

Actuellement, le coût annuel de la piscine à Egreville est de 5 744 € :

- ~ Créneau (40 mn dans l'eau) : 3 500€
 - ~ Salaire : 830 €
 - ~ Transport : 1 414 €
- Soit une différence de 614 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de conserver le créneau d'Egreville

VI – Rentrée scolaire

Le Président rappelle au Conseil qu'une ouverture de classe de maternelle sera faite à la rentrée de septembre 2017 puisque les effectifs sont de 69 maternelles.

L'inspection a décidé de maintenir le CP (23 élèves) à Ervauville ce qui ferait un effectif total de 92.

Les délégués ne sont pas favorables à l'ouverture de cette 4^{ème} classe à Ervauville.

M. Orth informe le Conseil qu'il s'est rendu à l'école maternelle samedi accompagné de Mme Mastrangelo, Adjointe à Bazoches, Mme Capelas, Conseillère à Ervauville, M. Memponte, Adjoint à Ervauville. Ils ont, d'un commun accord, conclu qu'il n'était pas possible d'ouvrir la 4^{ème} classe à Ervauville pour des raisons de sécurité.

Mme Mastrangelo propose au Conseil l'installation d'une classe modulaire à Bazoches à côté de l'école pour la rentrée de septembre 2017.

Le coût est évalué à 8 000 € pour l'année

L'ensemble des délégués souhaite un rendez-vous avec Mme l'Inspectrice afin qu'elle puisse constater par elle-même la réalité de la situation.

M. Orth appelle Mme l'Inspectrice et un rendez-vous est donc pris pour jeudi 22 juin 2017 à 15h.

M. Orth est chargé de prévenir M. Door, Député de notre circonscription, afin qu'il puisse être présent à ce rendez-vous.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 11 voix pour et 1 abstention de suivre la décision qui sera prise à la suite de ce rendez-vous

DECIDE de faire le nécessaire pour installer la classe modulaire à la rentrée de septembre 2017 si la décision d'ouverture de classe à Bazoches est prise

Mme Carbonnelle quitte la séance à 20h et donne pouvoir à M. Lassoury.

VII – Rythmes scolaires

Le Président informe le Conseil qu'un décret du ministre de l'Éducation Nationale sur l'évolution des rythmes scolaires prévoit de laisser une plus grande souplesse aux communes et EPCI dans l'organisation de la semaine scolaire de leurs écoles.

Au regard de la date et de la remise en cause des contrats de travail du personnel titulaire, il n'est pas possible pour le SIIS de revoir son organisation pour la prochaine rentrée.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à 9 voix pour et 3 abstentions de rester à la semaine de 4.5 jours pour la rentrée de septembre 2017

VIII – Périscolaire du mercredi

Le Président donne la parole à Mme Mastrangelo.

Mme Mastrangelo informe le Conseil qu'elle s'est rendue à une réunion, accompagné de M. Orth et Mme Capelas pour rencontrer la directrice du centre de loisirs de Courtenay, Mme Sibot, afin de discuter de la mise en place d'un accueil périscolaire le mercredi matin et/ou après-midi.

Il en ressort que, pour l'instant, il ne faut rien mettre en place au sein du SIIS afin que la 3CBO puisse elle-même lancer le projet pour avoir de aides de la CAF.

Seulement, la 3CBO est actuellement en train de revoir ses compétences depuis la fusion des deux intercommunalités et doit entériner tout le processus dans l'année qui vient.

Aussi, une fois cela fait, il sera possible de mettre en place un accueil le mercredi matin (si semaine des 4 jours) et après-midi avec une mise à disposition du personnel à la 3CBO qui prendrait en charge le service et un service de restauration.

Cet accueil se ferait à l'école d'Ervauville du fait de la présence de la cantine à proximité.

IX – Stores cantine et classe

Mme Capelas informe le Conseil que le dossier de subvention pour les stores de la cantine sera présenté en septembre au Département et ils devront donc pouvoir être posé d'ici le mois de décembre.

La mairie d'Ervauville règlera les factures pour ce projet et refacturera au SIIS le coût diminué des subventions.

X – Recrutement d'agents non titulaires pour l'année scolaire 2017-2018

Le Conseil Syndical,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement de personnel à titre saisonnier ou temporaire,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser le Président, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

DECIDE de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

XI – Aide aux devoirs

Le Président informe le Conseil qu'il a rencontré les bénévoles lors d'une réunion de bilan de fin d'année et précise que l'aide aux devoirs rencontre un franc succès auprès des élèves mais que malheureusement nous allons manquer de bénévoles à la rentrée.

Lors de cette réunion, il a donc été décidé de remettre un mot dans les cahiers de liaison des enfants pour relancer la recherche de bénévoles.

Les délégués souhaitent que soit qu'une nouvelle distribution souhaite faite dans les communes. Ils chargent la secrétaire de faire le nécessaire pour leur envoyer le document à distribuer.

XII – Construction d'une classe

Le Président donne la parole à Mme Mastrangelo, Adjointe à Bazoches.

Mme Mastrangelo présente au Conseil des devis pour la construction d'une classe à Bazoches.

La construction s'élève à 165 000 €.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet beaucoup trop onéreux

DECIDE de demander des devis pour la construction d'une classe semi-industrielle

XIII – Garderie

Le Président informe le Conseil que la garderie commence à être trop petite du fait de l'augmentation du nombre d'enfants.

Il faudrait réfléchir à un autre lieu qui serait certainement une classe, soit à Ervauxville, soit à Bazoches.

Mme Flour propose qu'une réflexion soit faite sur la mise en place d'une étude surveillée.

XIV – Questions diverses

1/ FranceAgriMer

Le Président informe le Conseil qu'à partir de la prochaine rentrée, il y aura des nouvelles modalités de l'aide à la distribution de produits laitiers dans les établissements scolaires.

En effet, le programme d'aide fusionne avec celui dédié aux fruits et légumes qui vise à l'acquisition d'habitudes alimentaires saines et une meilleure connaissance des filières agricoles et agroalimentaires chez les enfants.

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de cette aide, la distribution de produits laitiers devra obligatoirement être accompagnée de mesures pédagogiques (intervention en classe, ateliers cuisine ...)

On est donc dans l'attente des nouvelles règles que nous devons respecter.

2/ Parking à la garderie

M. Orth demande à Mme Mastrangelo s'il serait possible de prévoir un marquage (sol ou panneau) pour des places de parking réservées au personnel de la garderie.

Mme Mastrangelo va faire le nécessaire

3/ Employé communal

Mme Del Moral demande où en est la situation de l'ouvrier de commune de Rozoy.

Le Président lui répond que grâce à la mobilisation de parents d'élèves, il a pris l'engagement, devant le Procureur de la République, de ne plus revenir travailler à Rozoy.

La séance est levée à 20 heures 45

SIGNATURES DES PRÉSENTS

Jacques LASSOURY	Anne-Sophie CARBONNELLE	Nathalie FLOUR	Patrick ORTH
Michaël BRANGER représenté par Patrick ORTH	Arnaud CHARTON représenté par Christian PETIT	Thierry DUPUIS représenté par Nathalie VOLPI	Nelly MASTRANGELO
Patricia BROCHET	Maria CAPELAS CARVAHLO	Vanessa DEL MORAL	Dominique VENIANT